Mise à jour : 31 août 2022

Protocole personnel

- Obligation de porter un masque dans l'établissement
- Obligation de respecter la distanciation (au moins 1m), et notamment dans les endroits comme la salle des professeurs ou des maîtres, le CDI, le BCD, les bureaux, les ateliers, ...
- Une fois dans la salle, utiliser le savon ou le gel hydro alcoolique pour les mains ; s'assurer que les élèves et tous les usagers le font également
- Attribuer dans la mesure du possible une place à chaque élève dans la salle
- Laisser les portes et les fenêtres ouvertes chaque fois que les conditions climatiques le permettent
- Veiller à ce que les élèves respectent les consignes du protocole élève ci-joint
- Une salle est attribuée à toutes les classes ; ce sera donc à l'enseignant de se déplacer hormis pour les cours nécessitant une salle spécialisée.
- Redoubler de vigilance si un élève ou un personnel manifeste des symptômes tels que la toux, la fièvre, ... ; il doit être dirigé vers la vie scolaire ou l'infirmerie qui appliquera les consignes de prise en charge et d'évacuation

Parce que nous devons apprendre à vivre autrement, il faut inlassablement répéter aux enfants les consignes ci-dessous

Pour se protéger et protéger les autres

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades